



PREFECTURE DE LA REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE
DE SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD

direction
départementale
de l'Équipement
Doubs



SHUE
Risques Naturels et
Environnement

ARRETE N° 2006-2404-02393

LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE
PREFET DU DOUBS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
VU le décret n° 91-461 du 14/05/1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
VU le décret n° 2005-134 du 15/02/2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2006-2003-01379 du 20 mars 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

- A R R E T E -

Article 1er : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche comportant la mention des risques naturels et technologiques pris en compte et l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer

- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune

La commune est située dans la zone de sismicité : zone Ib
Le document de référence est l'annexe prévue à l'article 4 du décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique.

- la liste des arrêtés portant ou ayant porté état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Il sera accessible sur le site Internet de la préfecture (<http://www.doubs.pref.gouv.fr/>) à compter du 1^{er} juin 2006.

6 rue Roussillon
BP 1169
25003 Besançon Cedex
téléphone :
03 81 65 62 62
télécopie :
03 81 65 62 01
mél. dde-25
@equipement.gouv.fr

ADRESSE POSTALE : 8 bis rue Charles Nodier - 25035 BESANÇON CEDEX - STANDARD TEL : 03.81.25.10.00 –
FAX : 03.81.83.21.82 - site internet : www.franche-comte.pref.gouv.fr

Article 2 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 3 : Le présent arrêté et le dossier d'informations sont adressés à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et mentionné dans les journaux L'Est Républicain et Le Pays.

Article 4 : Mesdames et messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Besançon, le 24 avril 2006
Le préfet

**Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur Départemental de l'Équipement**

Pour le directeur départemental
de l'Équipement
*Le directeur départemental délégué
de l'Équipement*

Jean-Pierre BOUR

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2006-2404-02393 du 24 avril 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn : Oui : _____ Non : **X**

_____ date _____ aléa _____

Les documents de référence sont :

Ces documents seront consultables sur internet à compter du 1^{er} juin 2006, sur le site www.doubs.pref.gouv.fr

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt : Oui : _____ Non : **X**

_____ date _____ effet _____

Les documents de référence sont :

Ces documents seront consultables sur internet à compter du 1^{er} juin 2006, sur le site www.doubs.pref.gouv.fr

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

Document de référence : annexe prévue à l'article 4 du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib **X** zone II zone III non

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Date d'élaboration de la présente fiche : 18/01/2006